

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Chaumont-en-Vexin

Commune de Montagny-en-Vexin

Arrêté 2016-018

Arrêté permanent d'interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de Montagny-en-Vexin

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la Rue de la Fontaine en raison des difficultés de circulation dues à la proximité du groupe scolaire et de l'espace municipal (périscolaire, bibliothèque, judo), de l'arrêt des bus scolaires et pour des raisons de sécurité,

Considérant l'existence d'un parking côté pair de la rue de la Fontaine,

ARRETE :

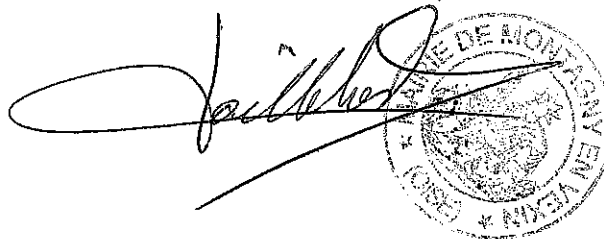
Article 1 : Le stationnement est interdit dans la rue de la Fontaine, côté impair, du numéro 1 à l'intersection de la Rue de la Fontaine avec la Rue des Carrières.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de gendarmerie territorialement compétent

Fait à Montagny-en-Vexin, le 5 Octobre 2016
Loïc TAILLEBREST, Maire



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Loïc Taillebrest'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN' around the perimeter and '10831' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms or similar emblem.